

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 16 novembre 2023

Date d'affichage : le 16 novembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Jean-Charles DUPONT, Alain LOEB, Francine DESABAYE, Elodie DESABAYE, Pascal SCHWARTZ et Jean-Luc ENJALBERT.

Pouvoirs de : Chantal QUERNIARD à Pascal SCHWARTZ et Frédéric BESNARD à Bernard LEOEUF.

Absents excusés : Chantal QUERNIARD, Françoise COHAN et Frédéric BESNARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Anne BERICHI

PRIVATISATION DE LA SALLE DES FETES - MARCHE DE NOEL 2023

Dans le cadre de la privatisation de la salle des fêtes « Pierre Mendès France » pour installer les stands des artisans/commerçants, pour le marché de Noël 2023, qui se déroulera le dimanche 26 novembre 2023.

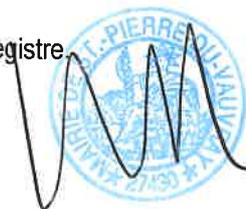
Madame la Maire propose :

- De fixer à **10€00** l'emplacement d'un stand. (Les associations Saint-Pierroises ne sont pas concernées par cette délibération) afin de contribuer financièrement à une partie de l'animation du spectacle de Noël pour les enfants.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet, le conseil municipal délibère à l'unanimité avec **14 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 ABSTENTION,**

- Autorise Madame la Maire à encaisser les recettes pour financer une partie du spectacle pour les enfants ;
- Prévoir cette recette au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20231121-DB09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20231121-DB09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023